

Il y a, deux écoles, Monsieur, deux grandes écoles politiques. Si elles ne se combattent encore que sur des points secondaires, et d'une manière indirecte, soyez persuadé qu'elles ne tarderont pas à occuper le premier plan de toute discussion. Ces deux écoles, destinées peut-être à devenir deux partis, sont appelées, l'une, l'École réglemентаire, l'autre l'École libérale. On les définirait plus exactement en disant que l'une compte plus sur l'autorité pour réaliser le progrès social, tandis que l'autre compte plus sur la liberté. L'une absorbe le citoyen dans l'État, l'autre restreint autant que possible les fonctions gouvernementales. L'une règne en France sous le nom de centralisation, l'autre, en Angleterre, aux États-Unis, sous le nom de *self-government*. Je crois, non pas que vous appartenez à la première, — ce mot conviendrait mal à une individualité aussi énergique que la vôtre, — mais que vous avez plus d'inclination pour elle que pour la seconde.

Moi, j'appartiens à la seconde. Cette différence vous explique pourquoi nous sommes et nous serons rarement d'accord sur la ligne de démarcation à tracer entre ce qui est du ressort du gouvernement, et ce qui doit être abandonné à l'activité individuelle. Voilà pourquoi vous trouvez que l'État, en faisant du socialisme, du *bon socialisme*, comme vous dites, « fait purement et simplement son métier de gouvernement. » Tandis que moi je voudrais qu'il bornât sa tâche à empêcher le mal et à *laisser faire* le bien.

Votre réfutation se divise en deux parties. Dans l'une vous avez posé les principes du système protecteur, dans l'autre, vous énumérez les inconvénients de la liberté commerciale. J'ai essayé de répondre à la première ; je vais m'occuper de la seconde, tout en faisant remarquer que cette question mériterait d'être traitée à part ; car son importance, son étendue excluent l'idée d'une discussion incidente et mutilée. Je supprimerai de ma réponse la moitié de ce qui peut et de ce qui doit être dit. Je ne démontrerai pas, je n'affirmerai pas la liberté commerciale, je ne parlerai ni de ses principes, ni de ses avantages. Je me bornerai à la preuve par l'*absurde*, c'est-à-dire à la preuve que vos arguments manquent d'exactitude.

Il est difficile, après avoir dit plus de mal en moins de mots du libre-échange, car vous certifiez que « la République *serait perdue* du